



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Cappinghem

SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf juin, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, C. CABY>pouvoir à Ch. MATHON, F. TREDEZ>pouvoir à V. DUCOURAU, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Lors du conseil municipal du 12 octobre 2022 il a été décidé d'attribuer une participation forfaitaire aux familles fréquentant l'Ecole de Musique d'Ennetières en Weppes.

Cette attribution se décompose en fonction des prestations :

- ❖ Eveil musical 20€/mois pour les ennetiérois 25€/mois. **Participation forfaitaire 5€**
- ❖ Instrument + chant 35€/mois pour les ennetiérois 57.50€/mois pour les extérieurs. **Participation forfaitaire 10€**
- ❖ Batterie + instrument ou chant 52.50€/mois pour les ennetiérois 86.50€/mois. **Participation forfaitaire 15€**
- ❖ Cours en groupe 20€/mois pour les ennetiérois 25€/mois pour les extérieurs. **Participation forfaitaire 5€**

L'Ecole de Musique d'Ennetières en Weppes a remis le récapitulatif 2022/2023. Le montant s'élève à 500€.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce montant qui sera porté sur le compte 65748

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- D'approuver le montant de 500 € qui sera porté sur le compte 65748

Vincent Ducourau
Secrétaire de séance

Christian MATHON,
Maire de CAPPINGHEM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
17	0	2

Date de Convocation
23 JUIN 2023

OBJET DE LA DELIBERATION
ECOLE DE MUSIQUE D'ENNETIERES – PARTICIPATION 2023
CM 2023-06/2 D.12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/07/2023